

Actualités

24/07/2020 12:01

"Violences policières": Comme Jacques Toubon, Claire Hédon récuse l'expression

La nouvelle défenseure des droits "n'aime pas beaucoup" le terme, qui jette selon elle l'opprobre sur l'ensemble de la profession.

Par Paul Guyonnet



CAPTURE D'ÉCRAN FRANCE INTER & AFP

POLICE - "Je n'aime pas beaucoup ce terme-là." Ce vendredi 24 juillet, un peu moins d'un mois après son choix par Emmanuel Macron pour succéder à Jacques Toubon en tant que Défenseure des droits, Claire Hédon était interrogée [sur France Inter](#) sur les violences policières. Une expression qu'elle a récuse sans détour.

"Il y a un vrai problème, pour certains (policiers) de violence. Mais je

n'aime pas le terme général qui voudrait accuser l'ensemble de la police", a déclaré l'ancienne dirigeante de l'ONG luttant contre la pauvreté ATD-Quart monde.

Selon Claire Hédon, il y a certes "tout un travail à faire" pour que "justice soit faite" dans les affaires en cours, mais aussi "tout un travail de formation des forces de sécurité, de réflexion pour changer certaines pratiques et empêcher les dérapages".

“ .@clairehedon (@Defenseurdroits) sur les violences policières : "Je n'aime pas ce terme général qui voudrait accuser l'ensemble de la police. Il y a un travail de formation des forces de sécurité, de réflexion au sein de la police pour changer certaines pratiques." #le69inter pic.twitter.com/HyWaC25AQ1

— France Inter (@franceinter) July 24, 2020

"C'est pour ça que je veux aller dans une école de formation (de la police, *ndlr*)", a-t-elle poursuivi. "J'ai envie de les écouter, de voir comment se passe cette formation... On est là à la fois pour dire qu'elle est la déontologie, ce qu'on ne peut pas faire, mais aussi entendre la façon dont ça peut être perçu au sein de la police et comment on peut la faire bouger."

Une expression "non objective et connotée" pour Jacques Toubon

Des propos qui ont déplu à plusieurs responsables civils et politiques, comme ils l'ont vivement exprimé sur les réseaux sociaux. Le député insoumis Bastien Lachaud, l'avocat de nombreuses familles de victimes de violences policières Arié Alimi ou encore le conseiller PCF de Paris Maxime Cochard ont par exemple pris la plume numérique pour dénoncer les mots de Claire Hédon.

“ Madame, les affinités politiques n'obligent pas à trahir la parole de l'institution dont on vous a confié la charge. Ce faisant vous trahissez également les victimes d'un système de violence auquel vous contribuez dorénavant. #CédricChouviat @clairehedon <https://t.co/3aEK596DID>

— Ari Alimi (@AA_Avocats) July 24, 2020

“ Ahurissant d'ignorer l'égard des victimes, étrangers, contraires au faciès, discriminés ! Comment lutter contre les #ViolencesPolicières quand on refuse de les nommer ? On regrette d'ignorer Jacques Toubon. Est-ce pour cela que #Macron a choisi Claire Hédon comme @Defenseurdroits ? <https://t.co/TttJT7mtri>

— Bastien Lachaud (@LachaudB) July 24, 2020

“ La nouvelle Défenseuse des droits @ClaireHedon se disqualifie dès sa première prise de parole.

Les violences policières existent, cette expression n'accuse en rien l'ensemble de la police.

Jacques Toubon va manquer à la République! <https://t.co/S4pLITHBnb>

— Maxime Cochard (@MaximeCochard_) July 24, 2020

Sauf que si nombre de critiques de la sortie de la nouvelle Défenseuse des droits disent “déjà regretter” Jacques Toubon, il convient de rappeler que le prédécesseur de Claire Hédon tenait exactement la même ligne qu'elle quant au vocable “violences policières”.

En juin dernier, quelques semaines avant son départ, l'ancien garde des Sceaux de Jacques Chirac et Alain Juppé expliquait ainsi trouver l'expression “non objective et connotée”. Déplorant comme Claire Hédon des “manquements” individuels et localisés, il regrettait en revanche que certaines de ses décisions puissent être ensuite utilisées dans le débat public autour de la question justement de la violence des forces de l'ordre.

Appelant à l'époque à une restauration du lien entre les forces de l'ordre et la population française, notamment en agissant contre le contrôle au faciès, Jacques Toubon le disait alors très clairement: il ne mettait "en aucune façon en cause le travail de la police".

À voir également sur *le HuffPost*: Le Défenseur des droits Jacques Toubon a séché un député LREM qui le trouvait "caricatural" sur la loi asile

PLUS :

LIRE AUSSI

Violences policières - Défenseur des droits - Jacques Toubon - Claire Hédon
La famille de Cédric Chevauat demande à Macron la suspension des policiers mis en examen

Actualités - Défenseur des droits - Jacques Toubon - Claire Hédon
Adrien écarté de la préfecture de police? "Pas de changement envisagé" répond Darmanin

Paul Guyonnet

[Envoyer une correction](#)